

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N° 2022 047 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 18 novembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 18 novembre 2022	Étaient présents : M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAUULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME MARY, MME NOËL, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 27	Absents représentés : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAUULT, MME BOURDAIS par M. BREHIER, M. PICARD par M. MATT, M. LAURENT par MME ROCH et M. LANOË par MME BALRADJE
PRÉSENTS : 19	Absents excusés : M. BETTI, MME TISSOT et M. FRIMON-RICHARD
VOTANTS : 24	MME BESANÇON a été élue secrétaire de séance.

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur MATT, Maire de la Commune d'Egly, expose à l'assemblée que le Conseil Municipal a proposé de fixer à 5 le nombre de Conseillers Municipaux qui siègeront au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire en assure la présidence de droit.

Les membres sont élus au scrutin de liste secret.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article 8 du décret 95.562 du 6 mai 1995 pris pour l'application de la loi susvisée, modifié par le décret 2000.6 du 4 janvier 2000,

VU l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

CONSIDÉRANT la démission de Madame Sandrine FLAMENT en date du 15 septembre 2022, en tant que représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme Conseiller Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Est candidate :

- Liste «**ÉGLY, POUR UN NOUVEL ESSOR**»
- ↳ **Madame Maria Thérèse Navia BALRADJE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 28/11/22
et de la publication le : 30/11/22
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT